

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAU

Du 24 Novembre 2020

Présents : Didier BERTRAND, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Nadine CHENE, Gérard COINCHELIN, Caroline COURTIN, Johann DAFONSECA, Christian DANIAU, Natacha FRAPPIER, Annick MORISSON, David MOUNIER, Florence SOUCHARD, Laurent VIDAL et Philippe VIROULAUD

Absents, excusés : Christian GUIBERT (pouvoir : Didier Bertrand), Frédéric PARTHENAY

Secrétaire de séance : Philippe VIROULAUD

Ordre du jour :

- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif
- Contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires
- Contrat Segilog
- Changement d'adresse du siège social du SIAEP du Karst de la Charente : délib modification des statuts
- Adhésion de nouvelles communes au SIVU de la Fourrière : délibération
- Décision sur les projets de travaux de la salle polyvalente
- Questions diverses :
 - Instauration d'une zone à 30 km/h aux Pierrières
 - Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'agent communal à l'assainissement collectif
 - Déclassement de chemins ruraux en voies communales

Début de Séance : 20h45

Compte-rendu du dernier conseil municipal approuvé.

Déclassement de chemins ruraux en voies communales

Rue du Vignaud et lotissement des Brangeries classés en chemin d'exploitation. Besoin de les passer en voies communales afin de pouvoir obtenir des subventions (FDAC).

Le conseil passe une délibération à l'unanimité pour passer le classement de la Rue du Vignaud et le lotissement des Brangeries en voies communales.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif

Florence Souchard présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Gérard Coinchelin présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUYREAUX

Contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires

La commune doit s'assurer pour les risques statutaires. Fin du contrat actuel au 21/12/2020.

Prochain contrat : période 2021 / 2024.

Nouveau courtier SOFAXIS et assureur : CNP (recherche du nouvel assureur effectuée par le Centre de Gestion).

Validation par le conseil municipal.

Contrat Segilog (fournisseur de logiciels métiers pour la commune)

Comprend l'abonnement, la formation et la maintenance

4684,50 euros HT / 3 ans

173,50 euros HT / an

Accord du conseil municipal pour valider le contrat.

Changement d'adresse du siège social du SIAEP du Karst de la Charente : délib modification des statuts

Siège actuel à Rivière pour le transférer à Montbron.

Le siège est constitué par une adresse postale et la mise à disposition du bureau pour le secrétariat.

Le conseil municipal vote le changement du siège social (déplacement de Rivière à Montbron).

X → Donc de la modification des statuts du SIAEP.

Adhésion de nouvelles communes au SIVU de la Fourrière : délibération pour le changement de statut

Les communes de Vindelles, Turgon et Chabrac demandent leur adhésion au SIVU de la Fourrière.

Validation du conseil pour adoption des changements de statuts.

Décision sur les projets de travaux de la salle polyvalente

Travaux de mise aux normes accessibilité handicapés pour les sanitaires, remise à niveau de l'assainissement et travaux au niveau du bar.

Nécessite aussi de refaire l'électricité et des travaux à l'extérieur.

Cout 32000 euros TTC : (2000 électricité ; 7800 plomberie ; cloisons, placo, carrelage 10000 ; peinture 2400 ; frigos, plans faïence, aménagement intérieure, dalle de plafonds 2200.

Accord de principe pour solliciter les entreprises (SUC, Agnes et Merenne, Dedieu, Robin et Terrade).

REUNION CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Questions diverses :

Instauration d'une zone à 30 km/h aux Pierrières – Salle polyvalente

Voir le prix pour une signalisation avec une entrée de commune et une limitation 30 km/h.

Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'agent communal à l'assainissement collectif

La communauté de communes dénonce la convention signée avec la commune pour la mise à disposition de l'agent communal pour reprendre l'entretien à sa charge.

Rue du Bois de Signe (limite entre Puyréaux et Mansle) doit être refaite par la commune de Mansle. Possibilité d'effectuer les travaux du côté Puyréaux (coût environ 3400 euros).

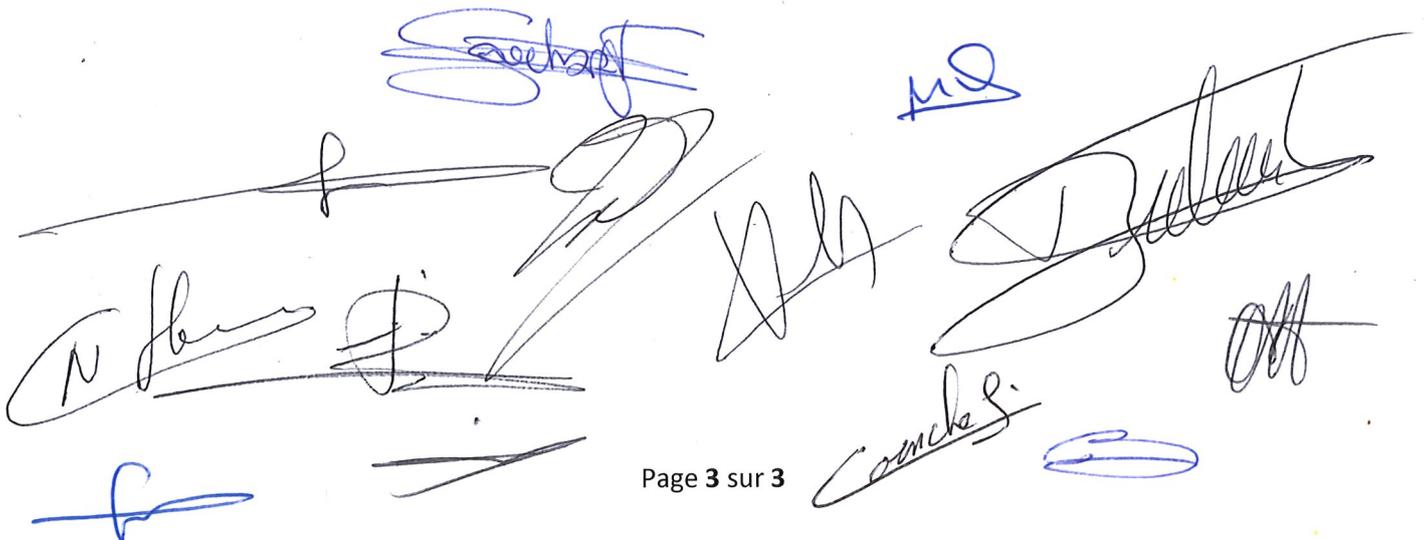
Marché des Producteurs de Pays 13 aout 2021.

Repas de aînés : 21 mars 2021

Point COVID : prise de nouvelles après de personnes « fragiles »

Fin de séance : 23h15

X une modification.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature at the top center, a signature on the left, and several smaller signatures and initials scattered across the bottom half of the page.